

Nombre de Membres en exercice : 8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU PLAN D'EAU DE SECHEMAILLES**

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-deux février à dix-sept heures trente, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Anne-Marie AUBESSARD, Présidente.

Date de la convocation : 14 février 2023

Etaient présents : Anne-Marie AUBESSARD, Dominique LIEBERT, Jean-Pierre SAUGERAS, Maurice TINDELIERE, Alain VERMOREL

Avaient donné procuration : Régis HOUBIGAND à Dominique LIEBERT, Christian LEFRANCOIS à Jean-Pierre SAUGERAS

Etait absent non représenté : Laurent SAUGERAS

Secrétaire de séance : Alain VERMOREL

Objet : Adoption convention de mise à disposition d'un agent

2023-05

Après discussion avec le services Ressources Humaines du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze, la Présidente propose au comité syndical de modifier la situation d'emploi de l'agent en charge du suivi administratif et financier du Syndicat.

La commune de Meymac a proposé d'intégrer à 100% cet agent, catégorie B dans son effectif, par une délibération en date du 20/02/2023.

Afin que cet agent continue à effectuer les missions au sein du Syndicat, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition à hauteur de 10% de son temps de travail annualisé.

La convention précisera les modalités de mise en œuvre et de remboursements du coût de l'agent, (le salaire chargé, les cotisations afférentes au Comité des Œuvres Sociales, l'assurance du personnel et la formation professionnelle).

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la Présidente à signer la convention souscrite entre le Syndicat et la commune de Meymac et tous les actes qui en découleront.

REÇU LE

02 MARS 2023

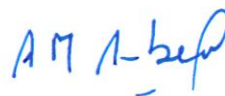
Pour extrait conforme,
Meymac, le 28/02/2023

Le secrétaire de séance,

SOUS-PRÉFECTURE DE
La Présidente,



Alain VERMOREL



Anne-Marie AUBESSARD

